

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

2^{eme} SÉANCE

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix neuf, le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 4 avril, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Maire

ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN (sauf pour le point 6), Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Sylvie RICHTON, Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Nadia BEN MOUSSA, Michel FAÏSSE, Cindy DALAIZE (installée conseillère municipale en remplacement de Dominique JOLY).

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Christian JONCRET
Guillaume POIRET a donné procuration à Laurent DUTHEIL
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Julia MORO a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDE
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Marema GAYE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Sylvie ALTMAN (pour le point 6)
Benedicte BOUSSON-JANEAU
Mohamed BEN YAKHLEF
Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Pierre MAILLOCHON
Marie-Christine PEYNOT
Jean-Paul ESPINAR
Philippe GAUDIN
Jocelyne LAVOCAT
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 février 2019**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 21 février 2019.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES
--

Aménagement

1- Mme la Maire – Contribution de la commune de Villeneuve-Saint-Georges à l'enquête publique relative au projet de la ligne Câble A –Téléval entre les communes de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,

Approuve la contribution jointe à la présente délibération,

Donne un avis favorable sans réserve dans le cadre de l'enquête publique du projet du câble A,

Charge Madame La Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Urbanisme

2- N. DINNER – Acquisition à l'amiable par le Syndicat Mixte d'Action Foncière 94 d'un terrain sis 74 Chemin des Pêcheurs (parcelle AR 86) d'une superficie de 380 m²

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition du terrain sis 74 chemin des Pêcheurs concerné par le projet d'extension de la renaturation des berges de l'Yerres,

Demande au SAF⁹⁴ agissant pour le compte de la Commune de procéder à l'acquisition et au portage foncier du terrain sis 74 chemin des Pêcheurs cadastré section AR n°86, d'une superficie de 380 m² libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Madame et Monsieur Stéphane RAMANANKAVANA moyennant le prix de 214 000 euros, auquel s'ajoutent 6 000€ de biens meubles,

Approuve le projet de convention de portage foncier ci-annexé à intervenir entre la commune et le SAF 94,

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférent,

Approuve le versement au SAF 94 de la somme de 22 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice considéré.

3- Mme la Maire – Avis sur le lancement par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU communal

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,

Émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU pour accompagner le projet de redynamisation de Triage et aux mesures de mise à disposition du public.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

4- Y. PILATTE – Subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année

Le Conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations (sauf « France Palestine », « JSBM » et « VDM se Cubacoop ») :

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour l'association « France Palestine » :

Par 25 voix pour,

Michel FAÏSSE ayant voté contre,

Pour l'association « JSBM » :

Par 25 voix pour,

Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote,

Pour l'association « VDM se Cubacoop » :

Par 25 voix pour,

Sylvie RICHTON n'ayant pas pris part au vote,

Décide le versement des subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau en annexe,

Décide le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 1 000 € pour l'association Asphalte
- 3 500 € pour l'association Team 94
- 2450 € pour l'association des Philatélistes de Villeneuve-Saint-Georges
- 5000 € pour l'association Tropikana

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré,

5- D. HENRY – Utilisation des fonds versés en 2018 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité de la région d'Ile de France (FSRIF)

Le Conseil municipal prend acte,

De l'utilisation des fonds perçus en 2018 par la commune au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

social urbain

Actions de développement social urbain mises en oeuvre	Localisation	Financement				Part relative de la DSUCS
		DSU	Budget communal	Autres ressources	Montant global	
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL:						
crèche	centre ville	381 727 €	252 €	413 286 €	795 264 €	48%
salles de sports	différents quartiers	441 738 €	234 397 €	3 462 €	679 596 €	65%
jeunesse	différents quartiers	960 471 €	166 035 €	351 141 €	1 477 647 €	65%
classes regroupées, maternelles et élémentaires	différents quartiers	2 605 681 €	461 957 €	1 618 685 €	4 686 322 €	56%
CCAS	différents quartiers	791 551 €	426 220 €		1 217 771 €	65%
subvention aux associations	différents quartiers	544 252 €	293 059 €		837 310 €	65%
TOTAL		5 725 419 €	1 581 919 €	2 386 573 €	9 693 911 €	59%

De l'utilisation des fonds perçus en 2018 par la Ville au titre du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau suivant :

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement, ...)	Montant Total en €		Dont F.S.R.I.F.	%
	Equipement	Fonctionnement		
<u>Secteur Enfance-Jeunesse</u>				
Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421)		4 862 228	1 069 690	22%
Fonctionnement des classes regroupées (fonction 213)		742 514	148 503	20%
Fonctionnement des classes élémentaires (fonction 212)		242 145	48 429	20%
Fonctionnement des classes maternelles (fonction 211)		2 845 262	569 052	20%
<u>Sports</u>				
Fonctionnement des salles de sports (fonction 411)		617 945	308 973	50%
<u>Solidarité et santé</u>				
Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale (Article 657362)		1 217 771	560 863	50%
Centre médical de Santé H. Dret (fonction 511)		1 171 637	814 985	70%
TOTAL	0,00	11 699 502,65	3 520 495	30%

6- D. HENRY – Approbation du compte administratif 2018 - Budget principal

Le Conseil municipal,

Hors la présence de Madame la Maire, Daniel HENRY, 1^{ère} adjoint, élu Président de séance,

Par 22 voix pour,

Michel FAISSE et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Birol BIYIK ayant voté contre,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 VILLE

	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
	RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
TOTAL GENERAL	10 256 902,05	(w)	10 701 764,78	(x)	58 401 784,16	(y)	55 289 213,73	(z)
RESULTAT BRUT			-444 862,73	(a=w-x)	3 112 570,43			(b=y-z)
RESULTATS N-1			-330 803,36	(m)	3 628 567,77			(n)
RESULTAT SANS RAR			-775 666,09	(f=a-m)	6 741 138,20		0,00	(j=b+n)
RESTES A REALISER	43 671,95	(c)	3 389 542,19	(d)				
SOLDE DES RESTES A REALISER			-3 345 870,24	(e=c-d)				(o)
RESULTAT DEFINITIF 2018			-4 121 536,33	(g=f+e)	6 741 138,20			(h=o+j)
RESULTAT NET					2 619 601,87			(i=g+h)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
OPERATION REELLES	8 454 349,47	10 602 098,44	58 302 117,82	53 486 661,15
OPERATIONS D'ORDRE	1 802 552,58	99 666,34	99 666,34	1 802 552,58
TOTAL GENERAL	10 256 902,05	10 701 764,78	58 401 784,16	55 289 213,73
RESULTAT N-1		-	330 803,36	3 628 567,77
SOLDE DES RESTES A REALISER		-	3 345 870,24	
RESULTAT 2018			2 619 601,87	

Approuve le compte administratif 2018 du budget ville tel que présenté ci-dessus.

7- D. HENRY – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Birol BIYIK ayant voté contre,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8- D. HENRY – Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget principal

Le Conseil municipal,

Par 24 voix pour,
Cindy DALAIZE s'étant abstenue,
Birol BIYIK ayant voté contre,

Constate le résultat de fonctionnement et de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous :

I Résultat à affecter

Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2018	3 112 570.43 €
---	----------------

+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement	3 628 567.77 €
= Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0)	= 6 741 138.20 €

II Affectation

1°) Affectation prioritaire : Couverture des déficits

Apurement du déficit d'investissement (affectation au 1068) 1 486 436.69 €

Détermination du déficit d'investissement :

Résultat d'investissement de l'exercice 2018 - 444 862.73 €

+ Résultat antérieur reporté d'investissement - 330 803.36 €

Résultat avant reports (001) -775 666.09 €

- Solde des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2018 - 3 345 870.24 €

= Résultat cumulé de la section d'investissement = -4 121 536.33 €

2°) Affectation du solde :

- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002) 2 619 601.87 €

- à la section d'investissement (réserves 1068) 4 121 536.33 €

9- D.HENRY – Fixation des tarifs municipaux

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Cindy DALAIZE ayant voté contre,

Fixe, conformément aux tableaux ci-annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

10- D. HENRY – Remise gracieuse en faveur d'un agent public suite à une régularisation de salaire

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde une remise gracieuse à Madame Fadila KORTAIA, concernant sa régularisation de salaire pour un montant de 374.87 €.

11- D. HENRY – Marché d'exploitation et de maintenance de chauffage, ventilation et climatisation

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure de mise en concurrence sur la base du dossier de consultation établi par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) de la ville pour une période d'un an renouvelable tacitement pour une durée maximum de 4 ans,

Signe le marché avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres,

Prend tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure.

12- C. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 avril 2019, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	47		+ 1	48
Rédacteur à temps complet	14	- 1		13
Attaché à temps complet	37		+ 2	39
Adjoint technique à temps complet	253	-1		252
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	46	-1		45
Agent de maîtrise à temps complet	16		+ 1	17
Psychologue de classe normale à temps complet	0		+ 1	1
Psychologue de classe normale à temps non complet 22h00	1	-1		0
Animateur à temps complet	11		+ 1	12
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	8	-1		7
TOTAL	433	- 5	+ 6	434

Dit que les effectifs sont fixés au 15 avril 2019,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

13- D. HENRY – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la fourniture de denrées alimentaires

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la fourniture de denrées alimentaires,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement et tous documents afférents audit groupement,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

14- Mme la Maire – Approbation du règlement intérieur de la Micro-Folie en Maison des projets

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de règlement intérieur de la Micro-Folie, ci-annexé.

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès l'ouverture de la Micro-Folie.

15- M. BELVA – Urbain Trail de Villeneuve-Saint-Georges : définition des modalités d'inscriptions

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe du recours au site d'inscription en ligne TOP CHRONO,

Approuve le projet de convention de mandat entre la commune et l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs Pompiers de Paris (ADOSSPP) ci annexée,

Approuve le principe du don de l'ensemble des recettes issues des inscriptions à la course à l'association ADOSSPP,

Dit que, du fait du don, les recettes correspondantes seront directement perçues par l'association ADOSSPP auprès du site d'inscription en ligne TOP CHRONO.

XXX

Fin de la séance à 21h30